

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 30 juillet 2025

Ce mercredi 30 juillet 2025 se réunit le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu de la salle du conseil municipal de Gouville s/mer.

Présents : Gisèle Alexandre, Roseline Benoist, Christophe Bourgeot, Aurélie Colin, Daniel Corbet, Cécile Durel, Pascale Duboscq, Simone Duboscq, Jean-Jacques Eloi, Sandra Enée, Stéphanie Godefroy, Béatrice Gosselin, Yves Gosselin, Delphine Hareng, Valérie Laisney, David Laurent, Jean-Pierre Legoubey, François Legras, Sandrine Lejeune, Manuel Rivet

Excusés : Thierry Bastard, Annabelle Casrouge, Jean Lamy, Stéphanie Potet

Pouvoirs :

- Jacky Gaillet ayant donné pouvoir à Béatrice Gosselin
- Gaëtan Coenen ayant donné pouvoir à Aurélie Colin
- Jérôme Bouteloup ayant donné pouvoir à David Laurent

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Stéphanie Godefroy est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

II- Communiqués

- Dans le cadre de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement votée à l'unanimité lors de la réunion du vote du budget primitif 2025 de la commune le 15 avril 2025, Monsieur le Maire informe du prélèvement de la somme de 14 205 € du compte D.231 – immobilisations corporelles pour alimenter le compte D.231-33 « aménagement bâtiment en centre bourg ».
- Remerciements d'associations pour la subvention accordée par la commune : Association prévention routière, la SNSM et la Ligue contre le cancer
- Mme Marcheteau remercie la Municipalité pour les cadeaux lors de son départ à la retraite. Son successeur est Monsieur Maxime Laurence. Plusieurs élus regrettent de ne pas avoir été invités à ce moment de départ en retraite de madame Marcheteau. Valérie Laisney précise que Mme Marcheteau ne souhaitait pas de cérémonie officielle.
- Une table longue est organisée par les services CMB dans le cadre du PPA le mercredi 13/08 de 9h à 12h au camping le Sénéquet : le conseil municipal est vivement invité à y participer
- La prochaine réunion avec les résidents du camping, temps d'échange conseil municipal/ résidents est prévue le le 21/08 à 18 heures. Là encore la présence du conseil municipal est vivement souhaitée.

III – Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/06/2025

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2025 est adopté à l'unanimité ; une coquille concernant le nom de famille de Sandra Enée, qui s'était glissé dans ce PV, inscrit « Année », sera corrigé.

IV – Régularisation du bail commercial concernant l'activité Ybertin'Art

Il s'agit de modifier la délibération du 12 mai 2025 prévoyant le bail commercial concernant l'activité Ybertin'Art.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail contracté avec Madame Virginie Coenen, personne physique et non la société Ybertin'Art ; les conditions restant par ailleurs inchangées. La signature se fera par devant Maître Fleuret, Notaire à Gouville sur mer.

Pascale Duboscq et Roseline Benoist s'interrogent sur cette modification. Valérie Laisney précise que son enregistrement au registre du commerce a été fait en son nom propre. Plusieurs élus, Gisèle Alexandre également s'interrogent de cette disposition jusque-là non énoncée.

Pascale Duboscq demande ce qu'il en sera de la clause concernant la clause du code APE, en cas de vente, qui avait été demandée comme condition par le conseil municipal. Valérie Laisney rappelle que dans le début de son activité, elle a commencé avec son identité en nom propre et pour la même activité. Il ne s'agit pas du nom de la société mais seulement la dénomination du magasin.

Pascale Duboscq demande si Monsieur le Maire a lu le bail. Monsieur le Maire répond que oui. Monsieur le Maire fait lecture d'une note du Notaire qui précise que l'exploitation est faite au nom propre de Madame Coenen.

Après en avoir délibéré, Valérie Laisney précisant que Monsieur Coenen ne prend pas part au vote, Jean-Jacques Eloi s'abstenant, le conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour signer ce bail tel que défini au nom de Madame Virginie Coenen.

V – Avenant n°3 mission de MO pour les travaux d'extension d'assainissement de Boisroger – Montsurvent

Dans le cadre de ce dossier complexe du projet de travaux d'extension des réseaux d'eaux usées sur les territoires de Boisroger et Montsurvent, considérant les évolutions des aides financières de l'Agence de l'eau (que Jean-Pierre Legoubey explique en détail en rappelant la récente présentation de notre dossier en commission le 26/06/2025 et le calcul retenu pour aider ces travaux) et les démarches en parallèle pour s'inscrire à la DETR, Monsieur le préfet nous ayant indiqué ne pouvoir recevoir notre demande de DETR en l'état, les marchés de travaux ayant été signés. Les demandes de DETR, contrairement aux aides de l'AESN doivent être déposées sous la forme de devis non engagés.

Monsieur le Préfet ayant expliqué à Monsieur Legoubey qu'une enveloppe de 450 000 € sur deux exercices 2025 et 2026 pourrait être retenue.

Aussi, nous devons relancer un appel d'offres.

Pour ce faire, il est demandé au conseil municipal d'accepter l'avenant du cabinet SCE, assurant la mission de maîtrise d'œuvre, qui se chargera de refaire le dossier de consultation et le suivi de cet appel d'offres.

Le montant de cet avenant n°3 s'élève à la somme de 13 500 € HT, soit 16 200 € TTC, portant ainsi le montant du marché de MO à la somme 256 168.33 € HT, soit 307 402 € TTC et prévoit une prolongation de délai de ce marché.

L'appel d'offres pourra être lancé les premiers jours d'août pour envisager une attribution des marchés courant septembre prochain.

Jean-Pierre Legoubey explique avoir rencontré le Sdeau50 et la commune de Muneville le Bingard, qui maintiennent leur engagement et les modalités du DCE initial.

Roseline Benoist demande s'il pourrait y avoir des pénalités dans le cas où les entreprises titulaires des actuels marchés, dont l'AO va être relancé, n'étaient pas mieux disantes et alors non retenues. A ce stade, Jean-Pierre Legoubey ne peut pas se prononcer mais il rappelle qu'il s'agit d'un appel d'offre ouvert à concurrence.

Jean-Jacques Eloi demande quel serait le calcul de ces éventuelles pénalités ; Jean-Pierre Legoubey répète que considérant les délais dépassés, le calcul prévu dans le règlement du marché est caduc et ces pénalités relèveraient sans doute de négociations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Legoubey et après en avoir débattu, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°3 du cabinet SCE.

VI- Fixation des montants des loyers des logements de la Maison des 4 saisons

Les travaux d'équipement des logements de la Maison des 4 saisons sont en cours de finition et il appartient au conseil municipal d'en fixer les montants de location.

Les Maires et adjoints réunis sur ce sujet, proposent les montants suivants :

- Proposition d'inclure au montant de loyer la somme de 50 € pour les charges et donc proposition de retenir les montants suivants :
 - Logement 1 = 300 €/mois
 - Logements 2, 5, 6 et 7 = 330 €/mois
 - Logement 3, 4 = 350 €/mois

Un dépôt de garantie d'un montant de 1 mois de loyer sera demandé et les règlements seront à faire par prélèvements.

Le fonctionnement de suivi de ces logements destinés aux saisonniers/salariés d'entreprise, est encore en cours d'étude avec la CCI notamment et une réunion est prévue le 4 septembre à 10h pour revoir les possibilités d'éventuel partenariat.

Béatrice Gosselin s'étonne de réserver ces logements aux seuls « salariés/saisonniers » ce qui exclut les renforts des cabinets médicaux, juniors ou autres. Ce critère sera ajouté tout comme l'accès aux stagiaires d'entreprise.

Jean-Jacques Eloi demande s'il y aura des critères d'âge, Valérie Laisney répond non, il s'agit de mettre l'emploi au cœur du sujet. Roseline Benoist est gênée par le mot salarié car cela laisse entendre une longue durée de location possible, ce qui n'était pas la cible d'occupation recherchée pour ces logements.

Jean-Jacques Eloi demande si le contrat sera basique ou avec des garants.

Le Maire rappelle que l'idée est de louer aux entrepreneurs en direct et d'avoir ainsi des garanties.

David Laurent demande s'il y a besoin de faire intervenir la CCI alors que les besoins sont déjà exprimés.

David Laurent explique avoir déjà un besoin de début septembre à fin avril pour la main d'œuvre de son entreprise.

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet est à l'ordre du jour de la réunion d'adjoints de mardi prochain.

Mais il est d'ores et déjà proposé à ce stade de voter les montants des loyers pour éventuelle demande urgente et de réinscrire le sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour définir le fonctionnement global, dès lors que nous aurons les informations suffisantes.

Les montants des loyers et premières clauses évoquées sont acceptées à l'unanimité.

VII – Tarifs du service lingerie à la Maison des 4 saisons

La société LAVOMATIC étant en congés jusqu'au 04/08, nous n'avons pas obtenu les éléments nécessaires. Les modalités seront là encore proposées à la prochaine réunion de conseil municipal.

VIII – Travaux sur la plage

Il s'agit de la réparation de notre géotube. Pour cela, il nous a fallu accepter en urgence le devis de FATOUT d'un montant de 2 956 € HT, soit 3 547.20 € TTC étant entendu que CMB participerait à hauteur de 30 % du montant HT, soit pour la somme de 886.80 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du géotube horizontal à proximité des réseaux d'eau de mer, jusque-là de compétence et d'entretien sous maîtrise d'ouvrage CMB. Béatrice Gosselin demande qui est propriétaire dorénavant du réseau d'eau de mer : Monsieur le Maire lui répond que c'est le GIE depuis très peu de temps. Jean-Pierre Legoubey précise que CMB a préalablement ré enterré ces réseaux et mis l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (AOT) à jour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal, approuve à la majorité, Béatrice Gosselin vote contre, la réalisation de ces travaux et la somme engagée par le devis de l'entreprise Fatout ; le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de CMB.

IX – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à hauteur de 30 heures hebdomadaire à compter du 01/09/2025

Ce poste serait destiné à Nadège K'Dual, qui travaille à la cantine. David Lorimier, nous ayant informé qu'il quittait ses fonctions et a demandé une mutation vers un établissement de Coutances. Il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de Nadège de 28 h à 30 h, étant entendu par ailleurs que David avait un contrat de 35 h. Il serait proposé que Nadège K'Dual aurait un temps de travail hebdomadaire de 30h et nous avons recruté un agent, qui aurait un contrat de 26h. Ces temps de travail étant annualisés.

Sandra Enée dit que nous n'aurons donc plus de cuisinier, Nadège K'Dual n'étant pas cuisinière.

Béatrice Gosselin s'interroge qu'il y ait moins d'heures de prévues pour réaliser les mêmes missions. Pascale Duboscq également.

Valérie Laisney rappelle comment les heures étaient exercées avec un début de journée à 6 heures et que cette demande de fonctionnement émane de l'agent lui-même.

Après débat, Sandra Enée vote contre, le conseil municipal accepte à la majorité cette création de poste à hauteur de 30 h/hebdomadaire pour modification du temps de travail de l'agent Nadège K'Dual à compter du 01/09/2025.

X – Achat d'un véhicule

La somme de 18 000 € TTC était inscrite au BP 2025 pour prévoir l'achat d'un camion pour le service TP. L'opportunité d'achat s'étant présentée, il appartient au conseil municipal d'acter cet achat pour la somme, inférieure aux prévisions budgétaires, de 13 291.76 € TTC (frais d'immatriculation inclus). Il s'agit d'un DUCATO FIAT de 2014 et avec 109 000 kms au compteur.

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet achat.

XI – Equiperment de caméras de surveillance pour les containers de la Filature

Yves Gosselin rappelle les incivilités au niveau des containers de la Filature. Après une étude pour différentes solutions, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de YESSS pour la fourniture de matériel de vidéo surveillance destiné à être placé près des containers de la Filature ; le montant du devis s'élève à la somme de 1 641.05 € HT, soit 1 969.26 € TTC. La pose sera faite par les agents municipaux.

Le conseil municipal donne son accord unanime pour ce devis et cet équipement, dont les enregistrements pourront être regardés à distance sur un téléphone ou tablette.

XII – Divers

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à hauteur de 32h hebdomadaire à compter du 01/08/2025 : ce poste correspond à augmenter le temps de travail de Marie-Odile Duchemin, secrétaire des mairies déléguées de Montsurvent et Anneville s/mer et en charge du suivi de la régie cantine, des cabines et des loyers. Elle fera valoir ses droits à la retraite au 01/04/2026 et il est demandé au conseil municipal de prévoir cette augmentation de 4 h de son temps de travail hebdomadaire sur cette période, à compter du 01/08/2025 ; pour pallier notamment toutes les missions et dossier à clôturer avant son départ à la retraite. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et Béatrice Gosselin précisant que sa retraite sera calculée sur ces derniers mois de traitement, le conseil municipal décide à l'unanimité de la création de ce poste et augmenter le temps de travail de l'agent Marie-Odile Duchemin.
- Travaux de plomberie au logement de Boisroger, présentés par Yves Gosselin : le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise POIRIER d'un montant des 2 855.50 € HT, soit 3 138.17 € TTC pour déplacer de la tuyauterie et des radiateurs et permettre de réaliser les nécessaires travaux d'isolation intérieure du logement, qui sont nécessaires et qui seront ensuite réalisés en régie. Yves Gosselin explique qu'il a fait faire un devis pour changer la chaudière actuelle pour prévoir une pompe à chaleur, mais que la commune souhaitait solliciter de la DETR. Il est rappelé que considérant notre programme d'extension de travaux d'assainissement retenu à la DETR, nous ne pouvons pas faire de demande de nouvelle enveloppe au titre de la

DETR. Il est donc décidé de suspendre cet investissement et d'attendre les premiers résultats des tous prochains travaux d'isolation avant de revoir le changement de chaudière. Le devis de l'entreprise Poirier présenté ce jour est accepté à l'unanimité du conseil municipal.

- Opération de dératisation des réseaux d'eaux usées, présentée par Jean-Pierre Legoubey : Jean-Pierre Legoubey explique que nous avons constaté la présence de rats dans le réseau d'assainissement notamment au camping et certains postes étudiés. Nous avons donc sollicité une société pour envisager une intervention. Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Legoubey, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis d'Assistance nuisibles pour assurer le traitement du réseau d'égout sur l'ensemble des 3 communes avec 2 passages, un au printemps et un à l'automne pour un montant total de 2 370 € HT, soit 2 844 € TTC
- Achat d'un radar pédagogique pour le territoire de Montsurvent, présenté par Christophe Bourgeot : le radar a été arraché à la tempête de 2023 et il est nécessaire de le remplacer. Après avoir entendu l'exposé de Christophe Bourgeot, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Signaux Girod d'un montant de 2 912.34 € HT, soit 3 494.81 € TTC.
- Location d'un terrain, présenté par Monsieur le Maire : il s'agit de la parcelle cadastrée AV 41 à proximité du moulin et utilisée jusque-là pour parking et implantation de tentes lors de la fête du moulin, avec accord gracieux des propriétaires depuis 15 ans. Les propriétaires se sont manifestés pour demander une indemnité et une réflexion d'éventuel achat futur est en cours. A ce stade et pour l'année 2025, il est proposé de leur louer ce terrain pour en maintenir l'usage nécessaire en lien avec l'activité du moulin, selon la redevance de 500 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec Mme Lefrançois et Mr Painsecq, propriétaires de cette parcelle concernée.
Monsieur le Maire précisant que sans cet accord, les propriétaires ne donneraient plus l'usage de ce terrain à la commune et le clôturerait. Daniel Corbet intervient en disant qu'il pensait qu'une proposition d'achat avait été faite. Jean-Pierre Legoubey rappelle qu'ils ont reçus les propriétaires avec Monsieur le Maire samedi dernier et que leur volonté serait de vendre ce terrain à la commune selon leur proposition déjà faite en 2010. 32 €/m² avait été refusée par le CM en janvier 2011.
Les propriétaires reviennent aujourd'hui en demandant la réactualisation de leur même offre de 2010 par rapport au marché actuel. Une négociation est ouverte et une première proposition sera faite par le CM prochainement. Pour cette année, et pour assurer la responsabilité de la commune, une location a été proposée pour l'année 2025 jusqu'à la fin de l'année. Un accord d'achat devra être fait en 2026.
Valérie Laisney demande si une proposition a été faite aux propriétaires par Jean-Pierre Legoubey et le Maire : Jean-Pierre Legoubey dit qu'une proposition orale de 83 500 € pour 2 583 m² leur a été faite ce samedi dernier lors d'un entretien. Un écrit devra leur être adressé.
Il rappelle qu'au Plan d'Occupation des Sols, ledit terrain était constructible puis au Plan Local d'Urbanisme adopté en 2014, il a été zoné Nt, soit pas de construction pour habitation possible avec un changement de valeur vénale. Les propriétaires rappellent qu'avant il était donc zoné Ub et a été classé par la commune pour l'intérêt particulier du besoin pour le moulin, dévalorisant alors ce terrain dans sa valeur foncière. Demain,

au Plan Local d'Urbanisme intercommunal., il sera classé en zone AL, agricole littorale, avec des prescriptions très encadrées et sans possibilité de construire des habitations.

Jean-Jacques Eloi s'étonne de la proposition de 83 500 € pour un parking et mettre une tente ! Valérie Laisney rappelle que ce terrain est à côté du moulin, que le moulin est de plus en plus touristique et que ce terrain est à ce titre important pour le développement touristique de la commune. Delphine Hareng dit que cette opportunité ne doit néanmoins peut être pas se faire à tout prix non plus !

Roseline Benoit s'étonne que l'on propose le montant ce soir en réunion de conseil municipal d'une offre qui a déjà été refusée en 2010, cette démarche lui échappe.

Le Maire lit un extrait du nouveau courrier que les propriétaires ont récemment adressé à la commune, disant qu'ils sont vendeurs sur la base de leur offre de 2010 sous réserve de la prise en compte de l'évolution du prix du terrain sur Gouville s/mer à ce jour 2025 ; mais le Maire précise que le terrain n'est plus constructible.

Monsieur le Maire rappelle l'utilité de ce terrain pour faire fonctionner le moulin pour les spectacles et les stationnements.

Monsieur le Maire propose le vote : après ce long débat, le conseil municipal donne son accord unanime pour la location avec une redevance de 500 € pour cette année 2025 et entretien du terrain à la charge de la commune.

Jean-Jacques Eloi rappelle qu'une proposition d'achat implique une décision du conseil municipal donc si un courrier doit être fait aux propriétaires pour présenter une offre, le conseil municipal devrait en décider. La proposition d'achat ayant même déjà été faite à l'oral et donc sans accord du conseil municipal.

- Location d'illuminations : Monsieur le Maire rappelle que notre parc d'illuminations est vétuste. David Laurent ajoute que la commune versait une subvention annuelle au comité des fêtes pour l'entretien de nos illuminations et qu'une équipe de bénévoles travaillait pour la remise en état de ces matériels. Aujourd'hui cela devient très complexe et le comité des fêtes demande qu'une location soit donc envisagée par la commune ; la pose des illuminations resterait assurée par le comité des fêtes. Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient à la majorité (Cécile Durel et Roseline Benoit s'abstiennent) le devis de « Illuminations services » d'un montant de 4 830 € HT, soit 5 796 € TTC pour la location annuelle et pour une durée engagée de 4 ans, étant entendu que la subvention de 2 000 € annuelle ne sera plus versée au comité des fêtes.
- David Laurent profite du sujet « éclairage » pour mettre le sujet de l'éclairage public nocturne au débat. Jean-Pierre Legoubey rappelle que le vote de couper certains secteurs de la commune d'éclairage public nocturne prévoyait de laisser le bourg allumé, or là tout est éteint ! C'est très dangereux et cela a été rappelé notamment lors du we de la fête de la mer, le bourg est noir ! Yves Gosselin rappelle que la compétence a été transférée au SDEM50 depuis le 1^{er} juillet dernier et que les agents de la commune ne peuvent plus intervenir. La question sera donc posée au SDEM50 de laisser certains secteurs allumés.
- Aménagement du réseau d'éclairage public « Rue Es Galliot » Servigny : le SDEM 50 propose l'extension de l'éclairage public sur la RD274 et le remplacement de 4 luminaires vétustes pour un montant total de 28 200 € HT et une participation financière pour la commune de 19 740 € HT. Le conseil municipal donne son plein accord pour

ces travaux et engager la participation financière au SDEM50 telle que présentée par Jean-Pierre Legoubey

- Travaux de clôture entre la Filature et les anciens terrains Outrequin, présenté par Yves Gosselin : la somme de 9 200 € TTC était inscrite au BP 2025 pour la fourniture clôture nécessaire à ces travaux. Somme à laquelle il fallait ajouter la fourniture supplémentaire béton non prévue et estimée à 2 000 €. Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin et après en avoir débattu, le conseil municipal décide de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise JM Vivier et de retenir le devis d'un montant de 11 993 € HT, soit 14 391.60 € TTC

Monsieur Beaufiles demande à prendre la parole pour poser une question : « Qu'est-ce qu'une table longue ? Et la table longue du 13/08 prévue au camping sera-t-elle une réunion publique ou réservée aux résidents du camping ? »

Monsieur le Maire répond que cette réunion est publique et qu'il s'agit d'un temps d'échanges sur les travaux en cours du Projet Partenarial d'Aménagement « Entre 2 havres », sur la gestion du recul du trait de côte et la recomposition du littoral.